

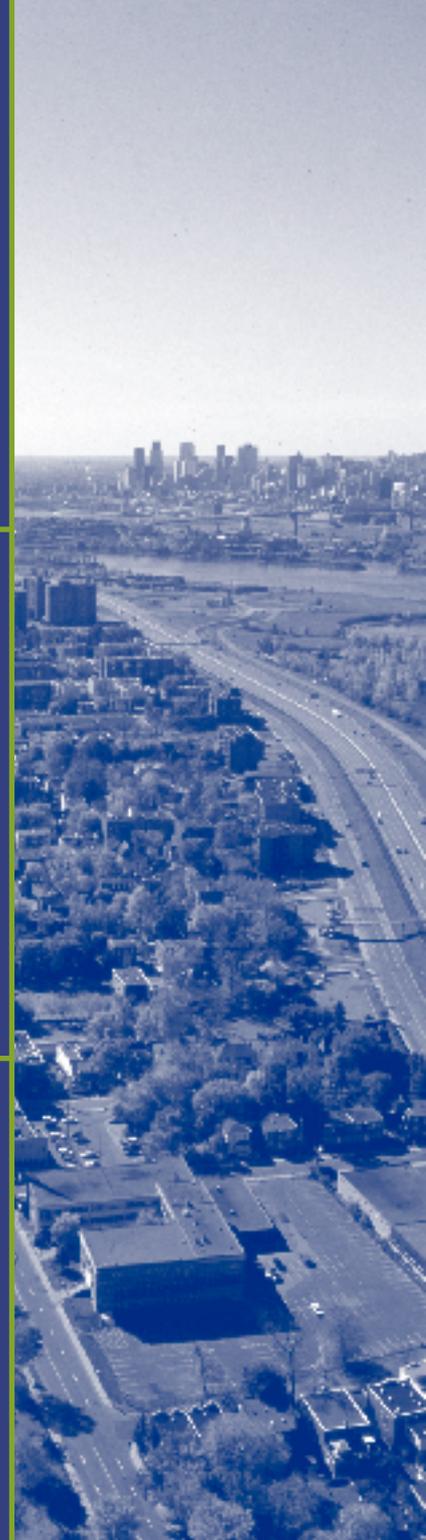
**CAP SUR LE MONDE :
BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE,
ATTRACTIVE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE**

DOCUMENT D'ÉNONCÉ DE VISION

VISION 2025



Communauté métropolitaine
de Montréal



La Communauté métropolitaine de Montréal

Formée du territoire de 63 municipalités, la Communauté métropolitaine de Montréal compte une population de 3,4 millions de personnes réparties sur près de 4360 kilomètres carrés. Elle est un organisme de planification, de coordination et de financement dans l'exercice des compétences suivantes :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le logement social;
- les équipements, les infrastructures, les services et activités à caractère métropolitain;
- le transport en commun;
- le réseau artériel métropolitain;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- l'assainissement des eaux usées.

La Communauté métropolitaine s'est donné 4 objectifs principaux :

- doter la région métropolitaine de Montréal d'une vision commune et partagée, qui sera suivie d'un plan de développement économique et d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement cohérents afin d'être compétitive à l'échelle internationale;
- assurer un développement harmonieux et équitable sur l'ensemble du territoire de la Communauté dans un environnement de qualité pour les citoyens et citoyennes de la région;
- Mettre en place une véritable fiscalité métropolitaine basée sur une diversification des sources de revenus afin de financer les activités métropolitaines ainsi que les activités municipales dans des secteurs spécifiques;
- harmoniser les programmes et les politiques du gouvernement et des organismes régionaux du territoire avec les activités de la CMM.

Visitez le site de la vision 2025 cap sur le monde

[HTTP://WWW.CMM.QC.CA/VISION2025](http://www.cmm.qc.ca/VISION2025)



Vous y trouverez une présentation interactive de la Vision 2025, des documents de référence, des discours, les modalités pour participer aux consultations publiques et le club 2025.



MOT DU PRÉSIDENT 2

LA VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT..... 3

UNE VISION TRIBUTAIRE D’UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET D’UNE FISCALITÉ MÉTROPOLITAINE 3

NOTRE ÉNONCÉ DE VISION 4

HISSER LA COMMUNAUTÉ AU SOMMET DES ÉCONOMIES MÉTROPOLITAINES DES AMÉRIQUES 6

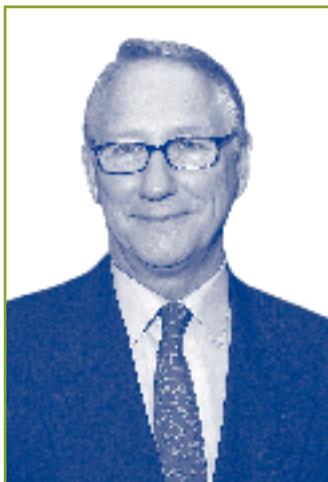
LES VALEURS DE LA COMMUNAUTÉ 8

CAP SUR LE MONDE : BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE, ATTRACTIVE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

- UNE COMMUNAUTÉ DONT L’ÉCONOMIE COMPÉTITIVE EST BASÉE SUR LE TALENT, LA TOLÉRANCE ET LA TECHNOLOGIE 9
- UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE AYANT UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES 10
- UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL EST MIS EN VALEUR PAR UN AMÉNAGEMENT DE QUALITÉ 11
- UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT L’ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ EST MIS EN VALEUR 12
- UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE RECONNUE POUR SA TOLÉRANCE ET SON OUVERTURE..... 13
- UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE TIRANT PROFIT D’UN PARTENARIAT PLURIEL AVEC LES ACTEURS DE SON DÉVELOPPEMENT 14
- UNE COMMUNAUTÉ RESPONSABLE QUI A À CŒUR LES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS 15

RÉFÉRENCE 16

MOT DU PRÉSIDENT



La vision 2025 cap sur le monde est importante. Elle marque une étape significative dans la courte histoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Au terme du processus, une vision de l'avenir de l'agglomération sera formellement adoptée. Elle deviendra une référence incontournable et un gage de leadership métropolitain.

Cette vision constituera un appel à la mobilisation et à l'action, un mot de ralliement lancé à tous pour réaliser la communauté métropolitaine que nous désirons. Elle esquissera un projet rassembleur et porteur d'avenir.

Cette vision s'appuiera sur les valeurs fondamentales que partage la population de la CMM. Elle sera inspirée par la volonté d'un meilleur équilibre entre la prospérité économique, le respect de l'environnement et l'équité sociale.

Un énoncé détaille cette vision, en prenant pour horizon l'année 2025, et fixe un grand objectif : hisser la communauté métropolitaine de Montréal au sommet des économies métropolitaines des Amériques.

À travers ce projet de vision, la Communauté invite la population à mettre le « cap sur le monde » pour « bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.»

Ce projet de vision interpelle au premier chef l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui résident sur le territoire métropolitain. Par ses visées – qui sont nombreuses et généreuses – ce projet concerne aussi l'ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques de l'agglomération métropolitaine.

En entreprenant, au mois de mai, des consultations publiques, la Communauté veut connaître votre point de vue sur l'énoncé de vision pour en vérifier l'intérêt et en garantir la pertinence.

Une fois adopté, cet énoncé de vision guidera nos actions futures afin que nos atouts soient mieux exploités, que notre image de marque soit consolidée et que notre identité soit renforcée.

Cette consultation publique constitue donc un exercice important de démocratie participative pour notre jeune communauté. Je ne saurais donc trop insister sur l'importance de participer, afin de préparer et surtout de bâtir notre avenir ensemble.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Gérald Tremblay".

Gérald Tremblay

LA VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT¹

La vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté métropolitaine de Montréal est une représentation de ce que la collectivité souhaite devenir d'ici 2025. Elle constitue un appel à la mobilisation et à l'action pour réaliser la communauté métropolitaine que nous désirons et qui nous rassemble.

La vision s'appuie sur les valeurs que partage la population de la CMM. Elle est inspirée par la volonté d'un meilleur équilibre entre la prospérité économique, le respect de l'environnement et l'équité sociale.

La vision guidera nos actions afin d'exploiter davantage nos atouts, de consolider notre image de marque et de renforcer notre identité. Elle propose un projet collectif porteur pour la population et vise à susciter l'adhésion.

L'élaboration de la vision stratégique constitue un exercice important pour la CMM. Ce document se situe dans la continuité du document « Vision stratégique, tome 1 : diagnostic et défis »² lequel établit le portrait de la région métropolitaine de Montréal, cerne ses forces et ses faiblesses, renferme un diagnostic et identifie les défis que la Communauté métropolitaine de Montréal est appelée à relever au cours des vingt prochaines années.

Le présent document a fait l'objet de consultations auprès des municipalités, notamment à l'occasion des « Assises des élus de la CMM »³ en octobre 2002. Dans les prochaines semaines, il sera au centre d'une seconde ronde de consultations, cette fois réalisée auprès des organismes et de la population de l'agglomération.

UNE VISION TRIBUTAIRE D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET D'UNE FISCALITÉ MÉTROPOLITAINE⁴

Tout au long des consultations avec les municipalités de la CMM, deux éléments ont toujours fait l'objet de préoccupations. Il s'agit de la gouvernance au sein de la région et de la fiscalité.

L'introduction d'un nouvel organisme dans l'environnement institutionnel existant soulève toujours des questions légitimes relatives au fonctionnement, aux responsabilités et au financement. Toutefois, afin de prendre le virage de la mondialisation et d'assurer une planification cohérente du territoire, il faut être conscient que le renforcement de la région métropolitaine passe par un leadership régional partagé par les élus municipaux.⁵ Pour que ce leadership s'affirme, il faut s'assurer d'une participation constante des municipalités afin de développer le sentiment d'appartenance métropolitain.

Cette adhésion est tributaire d'un financement conséquent à la dynamique métropolitaine. Les sources traditionnelles de financement des municipalités suffisent à peine à répondre aux obligations locales. Il faut donc résolument établir un nouveau partenariat financier reposant sur une fiscalité métropolitaine axée sur la diversification des sources de revenus. Ce partenariat donnera à la région des moyens financiers additionnels pour soutenir son développement économique, ses choix d'aménagement du territoire et renforcer sa qualité de vie.

Cap sur le monde : bâtir une communauté



UNE COMMUNAUTÉ DONT L'ÉCONOMIE COMPÉTITIVE EST BASÉE SUR LE TALENT, LA TOLÉRANCE ET LA TECHNOLOGIE

En 2025, la communauté métropolitaine de Montréal se positionne dans le peloton de tête des régions métropolitaines des Amériques. Elle est reconnue pour sa main-d'œuvre qualifiée et productive et sa forte présence dans les créneaux dynamiques et stratégiques de la nouvelle économie. Elle est une collectivité ingénieuse qui favorise le savoir, la créativité et la culture.

UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE AYANT UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

En 2025, la communauté est l'un des principaux centres intermodaux de transport d'Amérique du Nord grâce à l'interconnexion des modes routier, aérien, maritime et ferroviaire. Ces réseaux sont reconnus comme étant sécuritaires, fiables et fluides. Par-dessus tout, la communauté a pris le virage du transport collectif en développant un réseau accessible, rapide, attrayant et flexible qui a diminué significativement l'usage de l'automobile.

UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL EST MIS EN VALEUR PAR UN AMÉNAGEMENT DE QUALITÉ

En 2025, la communauté offre à sa population un cadre de vie exceptionnel mis en valeur par un aménagement de qualité. Le territoire de la communauté est développé selon des ensembles urbains consolidés, densifiés et dynamiques. Le centre-ville continue de jouer un rôle de premier plan au niveau des activités financières, commerciales et au niveau du tertiaire moteur tout en offrant un milieu de vie attrayant à ses résidents. Sa vitalité culturelle et touristique demeure un atout du rayonnement international de la communauté. Les quartiers résidentiels des arrondissements et des municipalités de la communauté, réputés sécuritaires, offrent des services de proximité de qualité. Le territoire agricole est reconnu comme une composante essentielle de l'écosystème métropolitain.

UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT L'ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ EST MIS EN VALEUR

En 2025, la population a accès à des sites uniques d'observation, des lieux de détente et d'activités de loisirs parce que ses espaces naturels, notamment les collines montréalaises, ont été mis en valeur et préservés. La communauté a facilité le déploiement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables et pédestres et d'un réseau nautique. La population s'est réapproprié ses espaces bleus où la baignade est désormais permise. La communauté se distingue par la qualité de l'air et de l'eau et par son taux élevé de valorisation des matières résiduelles.

compétitive, attractive, solidaire et responsable⁶



**UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE
TIRANT PROFIT D'UN PARTENARIAT PLURIEL AVEC
LES ACTEURS DE SON DÉVELOPPEMENT**

En 2025, la communauté est reconnue mondialement pour son caractère festif, sa joie de vivre et sa tolérance. Son tissu social est diversifié. La communauté continue de bénéficier d'une vie culturelle intense et d'un milieu artistique créateur. Les services sont accessibles à l'ensemble de la collectivité et chaque ménage a accès à un logement décent. L'engagement communautaire est reconnu comme une valeur importante pour le mieux-être collectif. Le caractère inclusif de la communauté est source de fierté.

**UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE
RECONNUE POUR SA TOLÉRANCE
ET SON OUVERTURE**

En 2025, la communauté tire profit d'un partenariat pluriel avec les acteurs de son développement. Un fort sentiment d'appartenance contribue positivement au dynamisme de la région. Les leaders politiques et socioéconomiques de la communauté partagent, depuis longtemps, une vision commune du développement de la communauté.

**LA RÉGION MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL, C'EST :**

- Une communauté axée sur le développement durable;
- Une communauté où la qualité de vie, la solidarité et la tolérance sont valorisées;
- Une communauté attractive où la créativité, l'innovation, le savoir et la culture nous rendent davantage compétitifs à l'échelle internationale;
- Une communauté responsable dotée d'institutions transparentes et d'une démocratie participative.

En conséquence, nous souhaitons mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

**UNE COMMUNAUTÉ RESPONSABLE QUI A
À CŒUR LES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS**

En 2025, les citoyens et les citoyennes de la communauté métropolitaine de Montréal disposent de nombreux lieux et moyens pour se faire entendre et pour influencer sur la prise de décision. Tous et toutes peuvent jouer un rôle, trouver une place et contribuer à bâtir leur milieu de vie : une communauté métropolitaine de Montréal compétitive, attractive, solidaire et responsable.

solidaire

responsable

notre énoncé



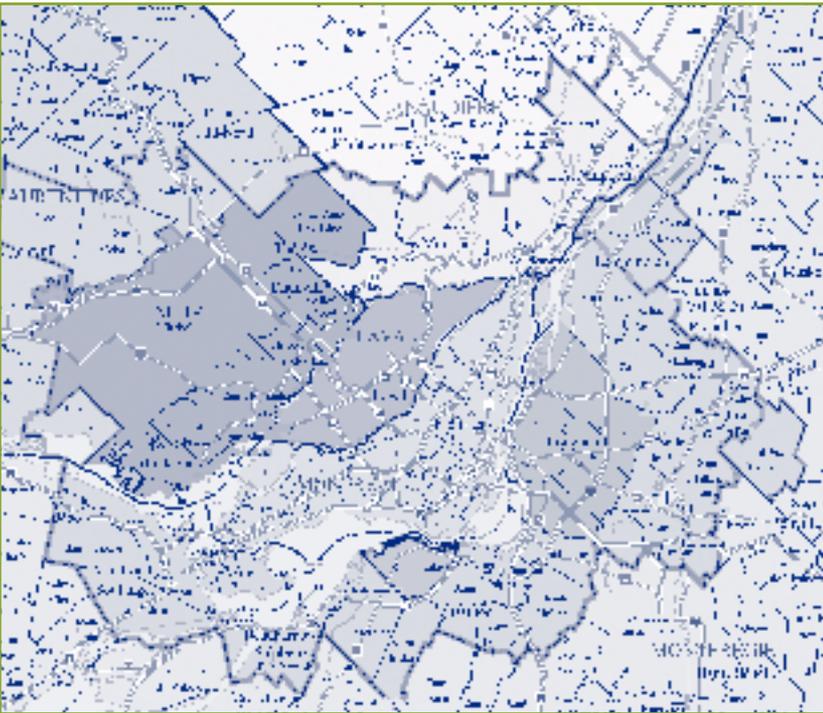
HISSE LA COMMUNAUTÉ AU SOMMET DES ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINES DES AMÉRIQUES

Les régions métropolitaines produisent maintenant l'essentiel des PIB nationaux. La communauté métropolitaine de Montréal n'échappe pas à cette réalité. Elle est le lieu privilégié de la croissance économique du Québec et de la convergence des forces du savoir, de la créativité et de l'innovation.⁸

Avec la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération dispose, pour la première fois de son histoire, d'une institution publique qui couvre, grosso modo, l'espace économique métropolitain et qui permet aux élus locaux de planifier, coordonner et financer des compétences stratégiques. Il s'agit donc d'un geste novateur important qui permet de créer une structure politique cohérente avec le territoire économique.

Le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal correspond, à quelques exceptions près, au territoire de la région métropolitaine de recensement (RMR), tel que défini par Statistique Canada. La CMM comprend 3,4 millions de personnes réparties entre 63 municipalités dont les plus peuplées sont Montréal, Laval et Longueuil. Elle s'étend sur un vaste territoire de près de 4 300 kilomètres carrés, caractérisé par la présence d'un archipel, du fleuve Saint-Laurent, de nombreux cours d'eau et des collines montréalaises qui dominent le paysage métropolitain.

Le tableau suivant propose un portrait rapide de la communauté en quelques données.



Le territoire de la CMM

LA CMM EN QUELQUES CHIFFRES

1	COMMUNAUTÉ Depuis le 1 ^{er} janvier 2001
14	MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ dont 4 sont des villes avec compétences de MRC
63	MUNICIPALITÉS LOCALES
1 (SUR 63)	VILLE (MONTRÉAL) de plus de 1,8 million d'habitants
2 (SUR 63)	VILLES (LAVAL ET LONGUEUIL) de plus de 350 000 habitants
19 (SUR 63)	MUNICIPALITÉS qui comptent entre 15 000 et 84 000 habitants
41 (SUR 63)	MUNICIPALITÉS qui comptent moins de 15 000 habitants
5	RÉGIONS ADMINISTRATIVES dont trois partiellement (Laurentides, Lanaudière, Montérégie).
4360 KM ²	DE SUPERFICIE TOTALE dont 525 km ² de surfaces aquatiques
3,4 MILLIONS	D'HABITANTS soit près de 50 % de la population du Québec
885	HABITANTS AU KM²
1,44 MILLIONS	DE LOGEMENTS PRIVÉS dont 50,2% sont en mode locatif
2,3	PERSONNES / MÉNAGE
18%	DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS dont un tiers est arrivé depuis moins de 10 ans
75	LANGUES PARLÉES dont les plus parlées sont le français, majoritairement et l'anglais
20%	DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON dont la moitié n'est ni le français ni l'anglais

120	COMMUNAUTÉS CULTURELLES
17,8%	DES HABITANTS DÉTIENNENT UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE
113,2 MILLIARDS \$ CA	DE PIB MÉTROPOLITAIN soit 33 290 \$CA par habitant
1,76 MILLIONS	EMPLOIS soit 50 % des emplois du Québec
155 000	EMPLOIS DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE dont 110 000 dans le secteur des technologies de l'information, 31 000 dans le secteur de l'aérospatiale et 14 000 dans le secteur biopharmaceutique
10 MILLIONS	DE VISITEURS dans les cinq régions administratives
80 MILLIONS	DE CONSOMMATEURS dans un rayon de 1 000 km
1,67 MILLIONS	D'AUTOMOBILES soit 1,18 autos par logement en 1998
8,1 MILLIONS	DE DÉPLACEMENTS en 24 heures en 1998 dont 69,6% en automobile, 13,5% en transport public, 13% non motorisés et 5,2% en autres modes
2	AÉROPORTS INTERNATIONAUX avec un trafic de 9,5 millions de voyageurs en 2001
1	PORT avec un trafic de 19,1 millions de tonnes de marchandises en 2001 dont 45% part conteneurs
5	UNIVERSITÉS trois francophones et deux anglophones comptant 178 000 étudiants en 2000
30	CÉGÉPS publics et privés
450	CENTRES DE RECHERCHE
60	CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Source des données : Recensement de Statistique Canada de 2001, Enquête Origine-Destination sur la mobilité des personnes dans la région de Montréal de 1998, Aéroport de Montréal, Port de Montréal, Indicateurs de performance de Montréal Technovision (2001) et Institut de la Statistique du Québec.

LES VALEURS DE LA COMMUNAUTÉ

La vision s'appuie sur l'affirmation de valeurs qui nous définissent et nous distinguent comme collectivité. Celles-ci ont fonction de rassembler plutôt que de diviser. Elles sont l'expression de préalables, mais représentent aussi des repères pour le devenir de l'agglomération. Elles sont un miroir dans lequel nous nous reconnaissons comme collectivité.

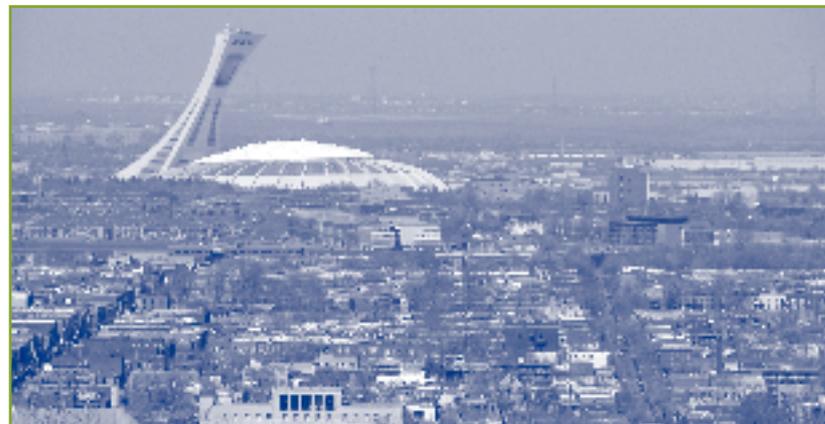
Notre adhésion au développement durable⁹, l'importance que nous accordons à la qualité de vie de même que notre attachement à la démocratie représentent les valeurs fondamentales qui nous définissent.

Nous formons aussi une communauté solidaire apte à se mobiliser autour d'objectifs communs au nom de principes comme le partage collectif de la richesse, la gestion avisée de la croissance et l'équité sociale.

Aux yeux du monde, nous voulons que notre agglomération soit attractive et qu'elle soit citée en exemple. Ainsi, nous misons sur des atouts comme le savoir, l'éducation, la créativité et la culture. Notre tolérance et notre ouverture à la différence demeurent notre signe distinctif le plus souvent évoqué.

Nous sommes également fiers du patrimoine naturel et bâti et du visage à la fois francophone et cosmopolite de notre population. Nous tirons profit de la cohabitation harmonieuse entre une culture francophone et une culture anglophone qui s'épanouissent au sein de la communauté.

Pour accroître notre compétitivité et contribuer à la croissance de la richesse, nous tablons sur le savoir et l'innovation et nous investissons dans la recherche. L'esprit d'entrepreneurship est valorisé comme un facteur essentiel du succès de notre économie et de notre savoir-faire.



En même temps, nous souscrivons pleinement à un développement responsable, en nous appuyant sur une utilisation rationnelle des ressources et sur l'initiative individuelle. Nous plaçons au cœur de nos préoccupations le respect de la personne et situons très haut dans nos priorités l'impératif de protéger l'environnement naturel et bâti.

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, C'EST :

- Une communauté axée sur le développement durable;
- Une communauté où la qualité de vie, la solidarité et la tolérance sont valorisées;
- Une communauté attractive où la créativité, l'innovation, le savoir et la culture nous rendent davantage compétitifs à l'échelle internationale;
- Une communauté responsable dotée d'institutions transparentes et d'une démocratie participative.

En conséquence, nous souhaitons mettre le **cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.**

UNE COMMUNAUTÉ DONT L'ÉCONOMIE COMPÉTITIVE EST BASÉE SUR LE TALENT, LA TOLÉRANCE ET LA TECHNOLOGIE¹⁰

La tertiarisation de l'économie, la prédominance des nouvelles technologies, la spécialisation de la main-d'œuvre et la déréglementation imposent des défis à l'économie de la communauté métropolitaine de Montréal. À ces tendances lourdes s'ajoutent la libéralisation des échanges et les autres facteurs favorables à la mondialisation des économies nationales, de sorte que la communauté, à l'instar des autres agglomérations, doit miser sur sa compétitivité sur le plan international.

Dans ce contexte, il est impératif d'accélérer la création de la richesse afin d'améliorer le niveau et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de la communauté. Déjà, en ayant choisi d'intervenir dans les grappes stratégiques de la nouvelle économie, nous nous sommes rapidement illustrés comme un joueur majeur des économies canadienne et nord-américaine.

Nous savons donc que nous avons le potentiel : il nous faut maintenant nous battre pour être au premier rang des économies métropolitaines des Amériques.

La communauté métropolitaine de Montréal de demain sera la région privilégiée par les entreprises du futur qui tablent sur le talent, la tolérance et la technologie. La communauté de demain sera la région par excellence d'une économie qui a pris le virage de la société informationnelle.



POUR Y ARRIVER, IL FAUT, DÈS MAINTENANT :

- Favoriser l'innovation afin d'accroître la productivité dans le mode de production de l'ensemble des entreprises¹¹;
- Renforcer la collaboration entre les réseaux d'éducation postsecondaire et les entreprises;
- Développer une stratégie misant sur le renforcement des réseaux stratégique¹²;
- Renforcer les liens avec l'ensemble américain, en particulier le nord-est, tout en visant également la diversification des marchés d'exportation¹³;
- Mieux coordonner les acteurs du développement économique métropolitain.



POUR Y ARRIVER, IL FAUT, DÈS MAINTENANT :

- Favoriser une utilisation accrue du transport collectif;
- Améliorer la fonctionnalité des réseaux de transport individuel par la mise en place de mesures d'harmonisation et de contrôle des déplacements des biens et des personnes;
- Optimiser l'utilisation du réseau stratégique de transport et renforcer la position concurrentielle de Montréal en tant que centre manufacturier et plaque tournante continentale du transport des marchandises ;
- Intégrer davantage les réseaux et les systèmes de transport des personnes et des marchandises.

UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE AYANT UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES¹⁴

La communauté métropolitaine de Montréal est un important carrefour de transport puisque les réseaux routier, ferroviaire, maritime et aérien du Québec y convergent.

En raison de sa position géographique, Montréal a été et demeure un carrefour d'échanges entre le centre du continent nord-américain et l'Europe, deux des zones les plus industrialisées au monde. La communauté est située à la tête nord-est du réseau nord-américain de trois grands corridors ferroviaires : le corridor transcanadien, le corridor Québec-Chicago et le corridor de la côte est américaine. Au niveau aérien, les aéroports de Montréal jouent un rôle de plaque tournante du transport de passagers (international, transfrontalier et intérieur) tout en développant le marché du fret aérien.

Afin d'être concurrentielles, les entreprises ont besoin de systèmes de transport rapides facilement adaptables à leurs besoins et sur lesquels elles peuvent compter pour leurs livraisons et les déplacements de leurs clients et de leurs employés. Quant aux citoyens, ils souhaitent un système de transport fiable, confortable et sécuritaire pour leurs déplacements à l'intérieur de la communauté. Ils exigent aussi que les services offerts soient simples à utiliser et les mènent rapidement à destination.

Pour se faire, la région s'est dotée d'une approche intégrée du transport en facilitant la mobilité des personnes, par le transport collectif, et celles du transport des marchandises, par un réseau métropolitain fluide et efficace, afin de soutenir le développement économique dans le cadre d'un aménagement s'inspirant des principes du développement durable.

À cet égard, il importe de tenir compte de l'impact structurant des équipements de transport sur l'aménagement. Aussi, tout développement du réseau de transport devra tenir compte de l'impact sur l'aménagement de la région et sur les objectifs de diminution d'émission des gaz à effet de serre.¹⁵

UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL EST MIS EN VALEUR PAR UN AMÉNAGEMENT DE QUALITÉ¹⁷

L'épanouissement social et individuel de même que l'accroissement de la richesse collective de la région métropolitaine de Montréal reposent en majeure partie sur son attractivité, dont le cadre de vie constitue une importante composante. Il représente un facteur déterminant à partir duquel un individu choisira de s'y établir et un entrepreneur d'y investir.

Pour tirer profit des effets de l'agglomération, l'occupation des espaces disponibles à l'intérieur d'ensembles urbains doit constituer une préoccupation constante, en considérant toutefois les vocations déjà affirmées dans le territoire. On ne peut envisager le développement d'un territoire sans avoir pour préoccupation de tirer profit des avantages comparatifs déjà acquis. Une approche basée sur la consolidation contribue à dynamiser les différentes composantes d'un milieu, permet une implantation ordonnée des diverses activités, facilite une expansion contrôlée et rend plus efficaces les diverses infrastructures.

À cet égard, une relation étroite doit s'établir entre l'aménagement du territoire et le développement économique de façon à ce que les différentes fonctions et activités se côtoient sans se heurter.

La région métropolitaine se démarque également par la richesse de son patrimoine. De nombreux sites et bâtiments demeurent les témoins de l'histoire et doivent être reconnus puisqu'ils contribuent largement à valoriser le milieu ambiant.

Les attraits culturels, naturels, patrimoniaux, paysagers ainsi que les différentes manifestations et événements font de la communauté une référence récréotouristique de premier plan pour le Québec.



POUR Y ARRIVER, IL FAUT, DÈS MAINTENANT :

- Reconnaître le rôle spécifique du centre-ville de Montréal dont l'attractivité et le dynamisme constituent des atouts pour la région métropolitaine de Montréal;
- Rendre plus cohérente l'organisation spatiale, consolider le tissu urbain de façon à optimiser les investissements publics et à favoriser et faciliter l'utilisation du transport collectif;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et protéger les paysages d'intérêt;
- Offrir des cadres de vie diversifiés, attrayants et sécuritaires dans les ensembles urbains du territoire;
- Reconnaître la complémentarité de toutes les composantes du territoire;
- Faciliter l'accès à des services de proximité de qualité dans l'ensemble des quartiers et des arrondissements des municipalités de la communauté.



POUR Y ARRIVER, IL FAUT, DÈS MAINTENANT :

- Protéger et mettre en valeur le milieu naturel;
- Assurer un air et une eau de qualité;
- Préserver et mettre en valeur les bois et les cours d'eau;
- Réduire à la source et assurer une gestion écologique des matières résiduelles;
- Reconnaître le territoire agricole comme une composante essentielle de l'écosystème métropolitain.

UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT L'ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ EST MIS EN VALEUR¹⁸

Au-delà de l'organisation du territoire, la qualité de vie est aussi largement liée à la géographie et aux paysages naturels de la région. À ce titre, la région métropolitaine de Montréal se distingue tout particulièrement par l'omniprésence des plans d'eau et des collines montréalaises qui contribuent largement à la qualité du paysage. Il est donc nécessaire que ces éléments soient mis en valeur et que les points de vue d'intérêt soient protégés. Par ailleurs, l'accessibilité aux espaces verts doit être augmentée tout en portant une attention particulière à leur vulnérabilité. En plus de constituer une partie des poumons des milieux urbains, ils permettent à la population de pratiquer ses activités sportives et de loisir.

Par ailleurs, il est nécessaire de protéger le milieu naturel et, en particulier, les bois et les milieux humides fortement convoités pour le développement ou pour des interventions à caractère agricole. De leur côté, les berges doivent être maintenues dans leur état naturel de façon à ne pas altérer l'écoulement des eaux et à permettre la vitalité de la faune et de la flore. À ce titre, les niveaux des principaux cours d'eau doivent être contrôlés non seulement pour des raisons écologiques, mais également afin de protéger les prises d'eau et assurer les conditions adéquates de navigation commerciale et récréative.

La vie en milieu urbain expose la population à certains risques relatifs à la qualité de l'air, de l'eau et des sols, de même qu'à la pollution par le bruit. Même si, en termes qualitatifs, l'environnement de la région métropolitaine de Montréal se compare avantageusement à de nombreuses régions américaines et européennes, nous devons tout mettre en œuvre pour l'améliorer.

La concentration de population, d'industries, de commerces et d'institutions engendre également une grande production de matières résiduelles. La conscientisation environnementale commande une gestion écologique et responsable de ces matières.

L'urbanisation représente également une menace pour le milieu agricole qui occupe une importante superficie du territoire. Or, la production agricole constitue une activité économique de premier plan. La cohabitation entre les activités agricoles et les activités urbaines ne doit, toutefois, pas être conflictuelle.

UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE RECONNUE POUR SA TOLÉRANCE¹⁹ ET SON OUVERTURE

L'avenir de la qualité de vie dans la communauté dépend de mesures concrètes susceptibles d'assurer la sécurité des biens et des personnes, le maintien de la paix sociale, les rapports de coopération entre les diverses composantes de la population, la participation des immigrants à la société d'accueil ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Puisque notre essor démographique est largement tributaire de notre capacité d'attirer les citoyens du monde, nous devons tout mettre en œuvre pour accueillir et retenir les nouveaux arrivants. Leur contribution au développement social, culturel et économique de la communauté sera sollicitée et valorisée.²⁰

Il est aussi nécessaire de valoriser le rôle de la famille qui constitue la pierre angulaire de la société, tout en étant, en même temps, conscient que cette dernière est en profonde mutation. En contrepartie, nous devons assurer l'intégration sociale des personnes seules dont l'importance ira en s'accroissant dans notre société vieillissante. À ce titre, il faut prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre l'exclusion sociale et, par voie de conséquence, contre la pauvreté.²¹

Puisque les jeunes demeurent l'avenir d'une société, ils occuperont une place prépondérante dans nos préoccupations sociales, principalement en matière d'éducation et de savoir. À cet égard, il importe d'œuvrer à diminuer le décrochage scolaire et à améliorer la qualité de la formation, pour développer une main-d'œuvre qualifiée et, du coup, davantage attractive pour les employeurs.

Il est aussi nécessaire de favoriser la responsabilisation des individus pour que notre richesse collective soit utilisée de façon efficiente. Par ailleurs, l'esprit d'initiative doit être encouragé en facilitant les échanges d'idées et d'informations de façon à donner libre cours à l'innovation et à l'entrepreneuriat.



POUR Y ARRIVER, IL FAUT, DÈS MAINTENANT :

- Accroître de façon significative la contribution de l'immigration au développement de la communauté;
- Mettre en place des partenariats entre les entreprises et les institutions d'enseignement afin que les programmes de formation répondent davantage aux besoins de l'économie;
- Poursuivre les mesures visant à réduire le décrochage scolaire et faciliter la réinsertion des décrocheurs sur le marché du travail;
- Mettre l'accent sur la lutte contre l'exclusion sociale.



POUR Y ARRIVER, IL FAUT, DÈS MAINTENANT :

- Susciter l'adhésion de tous les partenaires à la vision 2025 de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Développer des mécanismes de concertation dans les créneaux d'activités stratégiques;
- Valoriser et mieux faire connaître le rôle des différents partenaires du développement de la communauté.

UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE TIRANT PROFIT D'UN PARTENARIAT PLURIEL AVEC LES ACTEURS DE SON DÉVELOPPEMENT

Le dynamisme de la communauté métropolitaine de Montréal repose sur une pluralité d'acteurs qui, chacun dans leur secteur d'activité, contribuent à son développement. De leurs initiatives dépend le niveau des investissements et de l'emploi, la qualité de l'éducation, la richesse de la vie culturelle. De leur habileté à se concerter autour d'objectifs communs repose notre succès comme collectivité.

L'instauration d'une nouvelle dynamique de développement au sein de la communauté passe, en effet, par la mise en commun des idées et des énergies des leaders politiques et socio-économiques de la région. En favorisant une plus grande synergie et une plus étroite collaboration entre ces partenaires du développement de la communauté, en reconnaissant et en respectant la contribution originale de chacun, il en résultera nécessairement une valeur ajoutée qui profitera à l'ensemble de la collectivité et au positionnement de la communauté à l'échelle du monde.

La prise en charge de l'intérêt métropolitain commande donc un partenariat pluriel avec les différents acteurs du développement de la communauté. Il importe, dès lors, de faire évoluer le sentiment d'appartenance à cette communauté dans le sens d'une plus forte solidarité. Tous doivent consentir à travailler ensemble à bâtir cette communauté en partageant une vision commune de son développement et en affichant une même détermination à concrétiser cette vision.

UNE COMMUNAUTÉ RESPONSABLE QUI A À CŒUR LES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS²²

Les citoyens et les citoyennes de la communauté métropolitaine de Montréal affirment très clairement leur volonté de participer davantage aux affaires publiques de la région. Aussi demandent-ils d'être davantage informés sur les enjeux qui les concernent et s'attendent à ce que leurs aspirations soient entendues par leurs représentants au sein des différentes instances de décision.

Ces nouvelles exigences demandent que la communauté s'engage résolument sur la voie de la démocratie participative de façon à nourrir et à renforcer le lien de confiance qui doit qualifier la relation entre les citoyens et leurs représentants élus. Le recours aux nouvelles technologies de communication ouvre, en ce sens, des horizons inespérés au chapitre de la participation des citoyens à la vie de la communauté et d'un contact plus direct avec ceux et celles qui, en leur nom, prennent des décisions.

Les citoyens doivent être étroitement engagés dans la vie civique et le processus démocratique. Tous disposent de lieux et d'occasions pour se faire entendre et pour influencer la prise de décision.

Le sentiment d'appartenance à la communauté métropolitaine doit être encouragé de manière à contribuer positivement au dynamisme de la région.



POUR Y ARRIVER, IL FAUT, DÈS MAINTENANT :

- Instaurer des pratiques d'information continues en vue d'associer le citoyen à la prise de décision;
- Encourager l'apprentissage collectif des enjeux et des défis auxquels est confrontée la communauté;
- Favoriser l'intégration des mécanismes de consultation aux processus de planification et de prise de décision;
- Accompagner les mécanismes de consultation retenus de suivis crédibles, transparents et efficaces

- 1 - La démarche d'élaboration d'une vision s'inspire des grands principes de la planification stratégique. Pour une description, voir le site du MAMM : http://www.mamm.gouv.qc.ca/ministre/revu_muni/2002_01/vision10.pdf.
- 2 - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 2002. *Vision stratégique, tome 1 : diagnostic et défis* 322 pages.
- 3 - Les Assises de la CMM ont eu lieu les 10 et 11 octobre 2002. Les élus provenant de l'ensemble des municipalités de la CMM ont alors échangé sur le diagnostic et les principaux éléments du projet de vision. La synthèse des échanges qui ont eu lieu dans le cadre des ateliers peut être consultée sur le site Internet de la vision.
- 4 - Plusieurs analyses traitent de l'importance de la gouvernance et de la fiscalité métropolitaine pour assurer le succès des agglomérations dans le contexte de la mondialisation de l'économie. On pourra notamment consulter : Groupe financier Banque T. 2002. *Un choix entre investir dans les villes canadiennes et désinvestir dans l'avenir du Canada*. Toronto : TD Bank Financial Group, 29 p. En ligne : http://www.tdbank.com/economics/special/db_cities0402.pdf ; Organisation for Economic Co-operation and Development. 2001. *Cities for Citizens. Improving Metropolitan Governance*. Paris : OECD, 293 p.
- 5 - Les maires de Montréal, de Laval et de Longueuil ont, tour à tour, prononcé une allocution sur l'importance du leadership métropolitain pour que la région métropolitaine de Montréal puisse prendre le virage de la mondialisation. Leur allocution pourra être consultée sur le site Internet de la vision.
- 6 - La vision présentée par la CMM s'inscrit dans le sillage de plusieurs exercices similaires qui se sont déroulés au cours des vingt dernières années, notamment : comité consultatif au comité ministériel sur le développement de la région de Montréal (commission Picard, 1986) ; comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal (Plan Johnson, 1991) ; groupe de travail sur Montréal et sa région (rapport Pichette, 1993) ; forum de consultation sur la commission de développement de la Métropole (commission Ménard, 1997). Au cours des derniers mois, la Ville de Montréal a initié le sommet de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a tenu un Symposium sur l'avenir de la région métropolitaine de Montréal (Montréal 2017). Par ailleurs, plusieurs autres agglomérations au Canada et dans le monde ont effectué un exercice similaire. Notons, entre autres, Ottawa, Toronto, Vancouver, Portland, Minneapolis-St. Paul, Barcelone, Phoenix.
- 7 - La gestion écosystémique est un processus de gestion visant l'utilisation durable des ressources naturelles par le maintien de la productivité, la capacité d'adaptation et la capacité de renouvellement des écosystèmes produisant les ressources utilisées. La gestion écosystémique intègre, sur le court, moyen et long termes, les considérations économiques, écologiques, sociales, culturelles et techniques, au niveau de l'écosystème local et au niveau du paysage. Elle s'appuie sur les résultats scientifiques et le bon sens. Voir : Schlaepfer, R. 1997. *Ecosystem-Based Management of Natural Resources: a Step Towards Sustainable Development*. International Union of Forestry Research Organisations, Occasional Paper no. 6, Vienna.
- 8 - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 2002. *Vision stratégique, tome 1 : diagnostic et défi*, p. 7-17.
- 9 - Le rapport de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement définit le développement durable comme : « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».
- 10 - Florida, Richard. 2002. « À l'ère de la créativité ». La Presse, 30 avril 2002 ; Florida, Richard. 2002. *The Rise of the Creative Class and How it's transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*. 387 p ; Lipton, Mark. 2003. *Guiding Growth : How Vision Keeps Companies On Course*, HBS, 291 p. ; Rischard, J.F. 2002. *High Noon : 20 Global Problems, Twenty Years to Solved Them*. Basic Books, 229 p.
- 11 - La CMM élabore actuellement une stratégie afin de mettre en place une table métropolitaine sur l'innovation. Les gouvernements du Québec et du Canada ont chacun élaboré leur stratégie d'innovation. La stratégie du gouvernement du Québec peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/politique/document.html. La stratégie du gouvernement du Canada peut-être consultée à l'adresse suivante : <http://www.innovationstrategy.gc.ca/cmb/innovation.nsf/MenuF/DocCles40>.
- 12 - La CMM procédera, au cours des prochains mois, à l'identification des créneaux métropolitains. Montréal Technovision procède, depuis quelques années, à l'identification des créneaux de la nouvelle économie : Montréal Technovision. 2002. *Indicateurs de performance 2001, région métropolitaine de Montréal*, 25 p.

Parmi les ouvrages sur les créneaux, on consultera notamment les monographies suivantes : Porter,

- Michael E. 1998. *On Competition*, HBRB, 483 p. ; Gagné, Pierrette et Michel Lefèvre. 1993. *L'Atlas industriel du Québec*. 351 p.
- 13 - Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM). 2001. *Une vision d'action commune : cadre d'aménagement et orientations gouvernementales*, p. 46, 240-245.
- 14 - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 2002. *Vision stratégique, tome 1 : diagnostic et défis*, p. 190-196.
- 15 - La CMM avait déjà adopté une résolution demandant au gouvernement du Canada d'adopter le protocole de Kyoto. Une copie de la résolution de la CMM est disponible sur le site Internet de la vision.
- 16 - Les conseils régionaux de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie ont étudié conjointement la problématique du transport des marchandises dans la région métropolitaine de Montréal. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans le document suivant : Comité interrégional pour le transport des marchandises. 2000. *Plan d'action stratégique pour le transport des marchandises, 2001-2006*.
- 17 - L'attractivité de la région métropolitaine de Montréal a fait l'objet de plusieurs articles dans les médias internationaux. Entre autres, les articles publiés dans la revue américaine *Wired*, qui classe Montréal au 5e rang des agglomérations favorables au développement de la haute technologie, et celui publié dans la revue britannique *Wall Paper*, louangeant notre qualité de vie et notre gastronomie, ont été particulièrement remarquables. Tourisme Montréal a effectué divers sondages auprès des visiteurs qui louangent la qualité de vie de l'agglomération. À cet égard, voir le site Internet de Tourisme Montréal : http://www.tourisme-montreal.org/B2C_Target/Testimonial/FR/HTML/98_FR.asp et <http://www.tourisme-montreal.org/Media/01/default.asp>.
- 18 - Afin de signifier l'importance qu'elle accorde à l'environnement, la CMM a conclu, avec le gouvernement du Québec, une entente de communauté sur le développement durable. Cette entente peut être consultée sur le site Internet de la vision. La Communauté traduit cette importance dans l'adoption prochaine de son Règlement de contrôle intérimaire qui permettra de protéger 31 boisés d'intérêt dans la région métropolitaine. La Communauté travaille également à l'élaboration d'un réseau d'espaces bleus et verts qui améliorera sensiblement la qualité de vie dans la région.
- 19 - Le mot tolérance est utilisé pour illustrer la notion de respect : respect des opinions politiques, sociales, religieuses, différentes des nôtres. Voir : de Villers, Marie-Èva. 2000. *Multi-dictionnaire de la langue française*, 3e édition, Montréal : Québec-Amérique. D'ailleurs, dans le cadre d'aménagement, on retrouve le texte suivant : « La région métropolitaine de Montréal se distinguera par sa tolérance et son ouverture envers la diversité, aspect qui contribuera à sa cohésion civique à l'échelle de l'agglomération » (p. 65). C'est pourquoi le mot ouverture a été introduit au titre : Une communauté solidaire, reconnue pour sa tolérance et son **ouverture**.
- 20 - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 2002. *Vision stratégique, tome 1 : diagnostic et défis*, p. 249-254.
- 21 - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 2002. *Vision stratégique, tome 1 : diagnostic et défis*, p. 259-269.
- 22 - Le renouvellement des processus et des institutions démocratiques a fait l'objet de nombreuses réflexions, dont la plus récente est celle entreprise par M. Jean-Pierre Charbonneau, ex-ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques. Le rapport des états généraux sur la gouvernance démocratique peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.pouvoircitoyen.com/fr/etatsgeneraux/RAPPORT_FINAL.pdf.



Vision 2025

*La Communauté métropolitaine de Montréal
vous invite à mettre le « cap sur le monde ».*

Pour en savoir davantage : www.cmm.qc.ca/vision2025

*Pour obtenir plus
d'informations :*

*Henri Goulet
vision2025@cmm.qc.ca
(514) 350-2550*



Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6
Téléphone : 514-350-2550
Télécopie : 514-350-2599
www.cmm.qc.ca